

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°110 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 26 AVRIL 2024 A LOME, ENTRE
LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR
LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET
D'URGENCE DE PRODUCTION D'ENGRAIS
MINERAUX (PUPE)**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **Sié François d'Assise COULIBALY**, rapporteur.

Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 24 septembre de 09 heures 15 minutes à 10 heures 31minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 26 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'urgence de production d'engrais minéraux (PUPE).

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a tenu le mercredi 18 septembre 2024, une séance d'appropriation dudit projet de loi de 09 heures 28 minutes à 10 heures 02 minutes. A cette occasion, le député Sié François d'Assise COULIBALY a été désigné comme rapporteur pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le lundi 23 septembre 2024, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les Commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Drissa KY ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Diédon Alain HIEN.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption par le Commandant Ismaël SOMBIE et monsieur Amadou DICKO, respectivement Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs du Projet ;
- justification du Projet ;
- description du Projet ;
- coût du projet et caractéristiques du Prêt ;
- indicateurs de rentabilité économique et financière ;
- impacts environnementaux du Projet.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions qui ont porté, entre autres, sur :

- le reliquat du financement découlant de la différence entre la quote-part mise à la disposition du Burkina Faso et le coût réel du Projet ;
- le mécanisme actuel de distribution des engrais aux producteurs et le dispositif de contrôle ;
- la nécessité d'ajouter au présent financement, d'autres financements dans l'optique de la mise en œuvre d'un Projet d'envergure capable de résorber le besoin en engrais dans notre pays ;
- le besoin annuel de notre pays en engrais et le coût des importations d'engrais par an ;

- la situation financière et la capacité de production de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina Faso et sa situation après ce financement ;
- le respect des normes nationales et internationales en termes de production d'engrais ;
- la situation actuelle de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA) ;
- les localités où le Gouvernement compte installer les deux magasins de stockage d'engrais ;
- la nécessité de construire dans chaque région un magasin de stockage d'engrais afin de favoriser l'accessibilité aux producteurs ;
- le nombre de magasins dont dispose actuellement la Société d'exploitation des phosphates du Burkina Faso et les localités d'implantation ;
- l'état actuel de fonctionnement de l'usine et la capacité annuelle de production après son inauguration en 2023 ;
- l'assurance de l'utilisation exclusive de ces engrais sur le territoire national et les mesures prévues pour éviter qu'ils ne servent également aux terroristes pour la fabrication des explosifs ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour assurer une distribution effective des engrais dans les zones à fort défi sécuritaire.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de l'accord contribuera à la réalisation de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso à travers :

- l'accès aux engrais de qualité, en quantité et à des prix compétitifs ;
- l'amélioration durable de la productivité agricole ;
- la facilitation de l'atteinte de la sécurité nutritionnelle ;

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission recommande au Gouvernement de veiller à prendre les dispositions idoines pour minimiser les effets néfastes de l'utilisation de ces engrais sur le sol et le couvert végétal.

Ouagadougou, le 24 septembre 2024

Le Président



Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur



Sié François d'Assise COULIBALY

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire
3.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
4.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
6.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
7.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
8.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	PP	Membre
9.	TRAORE Boureima	FVR	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATIF
1.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre	Rapporteur à la CAGIDH
2.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Mission
3.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre	Mission

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire
2.	COULIBALY Wiloho	PP	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
3.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	OUEDRAOGO W. Chantal Gloria Divine	Stagiaire

LISTE DU PERSONNEL ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATIF
1.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire	Séance de travail à la CAGIDH